

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres
Afférents au conseil
communautaire : 33
En exercice : 32
Qui ont pris part à la
délibération : 19
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Séance ordinaire du 12 juillet 2018

**L'an deux mil dix-huit
et le douze juillet à dix-huit heures trente**

Date de convocation
Le 5 juillet 2018
Date d'affichage
Le 5 juillet 2018

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

M. Max IVAN, Président

PRESENTS : MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. LOUIS DRIEY, M. JOSEPH SAURA, M. GERARD SANJULLIAN, vice-présidents ; Mme Christine WINKELMANN, M. Hervé AURIACH, M. LIONEL MURET, M. DANIEL SANTANGELO, MME BRIGITTE MACHARD, MME YOLANDE SANDRONE, M. HENRY TROUILLET, MME BERANGERE DUPLAN, MME LYDIE CATALON, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME MARYVONNE HAMMERLI, M. JEAN-PIERRE DELFORGE, M. HENRI COPIER

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : MME ELVIRE TEOCCHI A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; MME MARLENE THIBAUD A M. GERARD SANJULLIAN ; M. JEAN-PAUL MONTAGNIER A M. MAX IVAN ; MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD ; MME FABIENNE MINJARD A M. DANIEL SANTANGELO ; M. CLAUDE RAOUX A M. LOUIS DRIEY ; MME CLAIRE BRESOLIN A MME MARIE-JOSE AUNAVE ; M. JULIEN MERLE A M. JEAN-PIERRE TRUCHOT

ABSENTS : M. FABRICE LEAUNE, M. ÉRIC LANNOY, M. VINCENT FAURE, M. ALAIN BESUCCO, MME MARY-LINE BARBAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : MME BERANGERE DUPLAN

Délibération
n°2018-065

**Rapports du prestataire
du service public
d'assainissement
collectif pour le 2^{ème}
semestre 2017 /
Approbation**

Rapporteur : M. Gérard SANJULLIAN

Le rapporteur expose :

Le conseil communautaire est appelé à approuver les rapports de la société CEO-VEOLIA pour le 2^{ème} semestre 2017, prestataire du service public d'assainissement pour les communes de Lagarde-Paréol, Piolenc, Sainte-Cécile-les-Vignes, Sérignan-du-Comtat, Uchaux et Violès, le premier rapport concernant l'entretien des réseaux et postes de relevage, et le second l'entretien des stations d'épuration, joints en annexe.

Le rapporteur entendu, le conseil délibère,

Approuve les rapports pour le 2^{ème} semestre 2017 de la société CEO-VEOLIA, prestataire du service public d'assainissement pour les communes de Lagarde-Paréol, Piolenc, Sainte-Cécile-les-Vignes, Sérignan-du-Comtat, Uchaux et Violès, le premier rapport relatif à l'entretien des réseaux et postes de relevage, et le second à l'entretien des stations d'épuration, joints en annexe.

M. P.

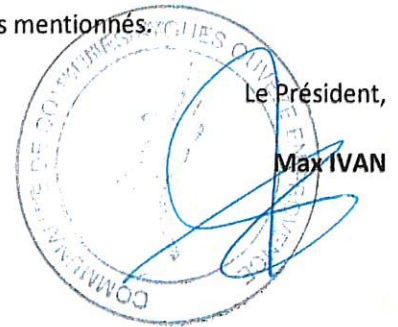
Envoyé en préfecture le 16/07/2018
Reçu en préfecture le 16/07/2018
Affiché le 17/07/2018
ID : 084-248400160-20180712-DEL2018_065-DE

**Délibération
n°2018-065
Rapports du prestataire
du service public
d'assainissement
collectif pour le 2^{ème}
semestre 2017 /
Approbation**

Dit que ces rapports seront transmis aux maires des communes intéressées en vue de leur adoption par leur conseil municipal,

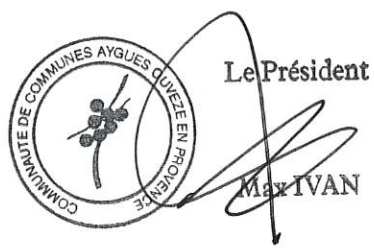
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Président,
Max IVAN



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 16/07/2018
Et notification
Du: 17/07/2018

Le Président
Max IVAN



1